

nent pas au travail qui s'impose et, je le répète, on ne s'en procure pas à un moment d'avis.

L'hon. M. FOURNIER: Nous connaissons l'état de ces dragues. Durant la guerre nous avons dû nous contenter du strict nécessaire pour les travaux qui s'imposaient. Cette année nous augmentons nos crédits non seulement pour nous procurer de nouvelles dragues mais aussi pour accorder des contrats à des particuliers. L'honorable député peut compter sur moi; si je finis par obtenir l'assentiment du Gouvernement, j'augmenterai encore davantage mes crédits afin de répondre aux besoins des pêcheurs du littoral.

M. KIRK: Les dragues du ministère des Travaux publics ne sont pas en état d'accomplir le travail. Le ministère en a plusieurs, mais que valent-elles? On a besoin de dragues convenables pour exécuter le travail qui s'impose dans le comté de Guysboro.

L'hon. M. FOURNIER: Nous admettons que nos dragues ne sont pas en bon état; c'est pourquoi nous octroyons des contrats; nous nous rendons compte aussi que des dragues plus puissantes s'imposent. Le ministère étudie le problème et l'honorable député peut avoir l'assurance que nous ne retardons pas les travaux publics à seule fin d'infliger une peine aux gens. Il est difficile d'obtenir les fonds nécessaires aux travaux réclamés par les membres des deux côtés de la Chambre.

M. KIRK: Les gens de ces régions ont, semble-t-il, l'impression que l'on construira de fortes dragues en vue des travaux importants que réclament des centres comme le port de Saint-Jean, les petits centres cependant où nos pêcheurs ont de petits bateaux à moteur ont un pressant besoin d'améliorations.

M. WINTERS: Quelques localités de ma circonscription ont besoin de nouveaux brise-lames ou il faudra ajouter à ceux qui existent déjà. J'en ai conféré avec le ministère et l'on m'a dit que, vu la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux, on n'entreprend rien de nouveau. Dans un ou deux cas, en particulier, ces travaux s'imposent depuis plusieurs années. Le ministère peut-il donner maintenant une estimation, ou une idée de la date à laquelle il entreprendra d'autres ouvrages ou ajoutera à ceux qui existent?

L'hon. M. FOURNIER: Dans la préparation des crédits de l'année prochaine, je demanderai certainement à la trésorerie d'augmenter ces montants. Si je puis convaincre mes collègues, je serai le premier à m'en réjouir. Les honorables députés peuvent compter sur ma bonne volonté, mais s'ils veulent jeter un coup d'œil sur les crédits, ils se rendront

[M. Kirk.]

compte que durant la guerre mon ministère n'en a eu aucun ou à peu près. Nous avons obtenu une somme un peu plus considérable cette année et j'espère que nous aurons encore plus de succès l'an prochain.

M. SINCLAIR: Mon cas est exceptionnel, en ce sens que je n'ai aucune plainte importante à formuler contre le ministère des Travaux publics en ce qui concerne les crédits affectés à ma circonscription. Toutefois, à mon retour de chez moi, j'ai constaté que bien que divers crédits importants aient été prévus les travaux ne peuvent être exécutés du fait que le Gouvernement n'achète pas de bois aux prix qui ont cours sur le marché clandestin. Le ministre voudra-t-il s'assurer si les travaux projetés dans ma circonscription pourront être exécutés au cas où l'on obtiendrait une priorité pour les matériaux nécessaires?

L'hon. M. FOURNIER: Ce n'est pas le ministère des Travaux publics qui accorde les priorités. S'il en était ainsi, je garderais pour nos propres travaux tout le bois disponible.

M. SINCLAIR: Le ministre aura-t-il l'obligeance de se renseigner sur ce point?

L'hon. M. FOURNIER: C'est ce que j'ai déjà fait par l'entremise de mes fonctionnaires. Nous sommes prêts à réaliser des maintenant un bon nombre d'entreprises, mais nous ne pouvons nous procurer de bois. Je ferai tout mon possible pour protéger les intérêts de la Colombie-Britannique.

M. WINTERS: C'est là un problème auquel je songeais moi-même. Je ne reproche pas au ministère de n'avoir pas réservé de fonds. Il est au courant de la situation et n'a rien négligé pour obtenir des deniers, mais on dit que les matériaux sont introuvables et c'est fort vexant. Le ministre pourrait-il nous dire quand on se propose d'exécuter ces nouveaux travaux, au cas où les matériaux et la main-d'œuvre seraient disponibles?

L'hon. M. FOURNIER: On semble avoir généralement pour principe de réserver tout le bois disponible pour la construction d'habitations. Chaque fois que j'ai demandé des priorités on m'a dit que nos travaux n'étaient pas de première urgence; qu'il fallait d'abord procurer des logements aux anciens combattants et à la population en général. Telle est la réponse qu'on me donne. Quoi qu'il en soit, je suis sûr que nous pourrions nous procurer le bois nécessaire, dès que la situation du logement s'améliorera.